

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 4 février 2019 à 20h00 en la salle des délibérations du conseil.

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Procès-verbaux du 7 et 21 janvier 2019
4. Finances
  - 4.1 Approbation du paiement des comptes
5. Dépôt de document
  - 5.1 Dépôt de la ristourne de La Mutuelle des Municipalités du Québec
6. Période de questions réservée à l'assistance
7. Subventions, commandites et demandes
  - 7.1 Invitation – Activité de financement – Fondation Pierre Breton
  - 7.2 Invitation – Gala Méritas de l'École Secondaire P-G. Ostiguy
  - 7.3 Demande de commandite – Société Alzheimer Haut-Richelieu
  - 7.4 Demande de commandite – Album des finissants et finissantes École Secondaire P-G. Ostiguy
  - 7.5 Demande de commandite – Grand Défi Pierre Lavoie
  - 7.6 Demande d'aide financière – Fondation Pro études
  - 7.7 Demande d'aide financière – Bazar Familial de Chambly
8. Avis de motion, lecture et adoption de règlements
  - 8.1 Adoption du règlement 2018-256 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses pour les travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 32A du ruisseau de la branche du rapide (rang des Dix Terres)
  - 8.2 Adoption du règlement 2018-258 amendant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier les usages de la classe service social et gouvernemental (P-4)
  - 8.3 Adoption du règlement 2019-261 modifiant le règlement 2018-260 décrétant les taux de taxation et tarifs pour l'exercice financier 2019
9. Incendie
  - 9.1 Démission d'un pompier
  - 9.2 Schéma de couverture de risques incendie – An 6
  - 9.3 Entente intermunicipale pour la gestion du système d'appels automatisés
10. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité
11. Période de questions réservée à l'assistance
12. Levée de la séance

### **Procès-verbal**

#### **Ouverture**

La session est ouverte, sous la présidence du maire, M. Michel Arseneault, à 20h00.

Sont présents :      Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district # 1  
                              Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2  
                              Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3  
                              Monsieur Mario Côté, conseiller au district # 4  
                              Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5  
                              Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6



19-02-3638

**Invitation – Gala Méritas de l'École Secondaire P-G. Ostiguy**

CONSIDÉRANT QUE l'école Secondaire P-G. Ostiguy tiendra, le 22 mai 2019 prochain le Gala Méritas annuel des élèves;

CONSIDÉRANT QUE ce gala se veut la consécration du travail et des efforts constants de plusieurs élèves et permet de soutenir leurs objectifs et leurs rêves;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Côté et résolu de confirmer un don de 150\$ à un élève de Rougemont s'étant distingué au cours de l'année scolaire et de confirmer la présence d'un membre du conseil au Gala.

Vote pour : 6

Vote contre :

19-02-3639

**Demande de commandite ou de don – Société Alzheimer du Haut-Richelieu**

CONSIDÉRANT QUE le 26 mai prochain se tiendra la 13<sup>e</sup> édition de la Marche de la Société Alzheimer du Haut-Richelieu (SAHR) ainsi que Le Grand Pique-Nique pour l'Alzheimer 2019;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des événements à venir, la SAHR a mis sur pied l'activité de financement « Le Défi des Maires » visant à amasser 1\$ par citoyen pour chacune des 32 municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE la société a pour mission de soutenir activement les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer sur le territoire de la MRC de Rouville;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la *Politique de dons et commandites* adoptée par la Municipalité de Rougemont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marielle Farley et résolu de faire un don de 200\$ à la SAHR et de publiciser les événements à venir via les divers canaux de communication de la Municipalité.

Vote pour : 6

Vote contre :

19-02-3640

**Demande de commandite – Album des finissants et finissantes École Secondaire P-G. Ostiguy**

CONSIDÉRANT QUE l'école P-G. Ostiguy sollicite notre appui pour la réalisation de leur album de finissants et finissantes 2019;

CONSIDÉRANT QU' il s'agit d'une occasion de renforcer la visibilité de la Municipalité auprès des étudiants de cet établissement;

CONSIDÉRANT QUE la publicité sera publiée dans près de 70 exemplaires de l'album souvenir que tous les finissants conserveront et présenteront à leur entourage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dion et résolu de faire paraître le logo de la Municipalité de Rougemont, dans le format 1/8 de page pour la somme de 35.00 \$

Vote pour : 6

Vote contre :

**Demande de commandite – CSDHR pour le Défi Pierre Lavoie**

Le conseil prend acte de la demande et ne désire pas y donner suite.

**Demande d'aide financière – Fondation Pro études**

Le conseil prend acte de la demande et ne désire pas y donner suite.

**Demande d'aide financière – Bazar Familial Chambly**

Le conseil prend acte de la demande et ne désire pas y donner suite

19-02-3641

**Adoption du règlement 2018-256 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses pour les travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 32A du ruisseau de la Branche du Rapide (Rang des Dix Terres)**

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 et que la secrétaire-trésorière a procédé à la présentation du règlement lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies du règlement ont été mis à la disposition du public avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie du règlement dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jeannot Alix et résolu d'adopter le règlement 2018-256 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses pour les travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 32A du ruisseau de la Branche du Rapide (Rang des Dix Terres), tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 6

Vote contre :

19-02-3642

**Adoption du règlement 2018-258 amendant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier les usages de la classe service social et gouvernemental(P4)**

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la présentation du projet de règlement a été faite le 5 novembre 2018 et que la secrétaire-trésorière a fait mention de l'objet et la portée du présent règlement avant son adoption le 4 février 2019 conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté un premier projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a tenu, le 7 janvier 2019, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté un second projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 7 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE le règlement ne contient pas de dispositions propres susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi et des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter le règlement numéro 2018-258 amendant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier les usages de la classe service social et gouvernemental (P4), tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 6

Vote contre :

19-02-3643

**Adoption du règlement 2019-261 modifiant le règlement 2018-260 décrétant les taux de taxation et tarifs pour l'exercice financier 2019**

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 21 janvier 2019 et que la secrétaire-

trésorière a procédé à la présentation du règlement lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies du règlement ont été mis à la disposition du public avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie du règlement dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bruno Despots et résolu d'adopter le règlement 2019-261 modifiant le règlement 2018-260 décrétant les taux de taxation et tarifs pour l'exercice financier 2019, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 6

Vote contre :

#### **Démission d'un pompier**

Le conseil prend acte de la démission de M. Sandro Pietropaolo à titre de pompier temps partiel.

19-02-3644

#### **Rapport d'activités annuelles de l'an 6 du Schéma de couverture de risques incendie**

CONSIDÉRANT QUE le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Rouville, ci-après appelé « Schéma », est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'action 3 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie oblige la MRC de Rouville à produire un rapport d'activités annuelles et de le transmettre au Ministère de la Sécurité publique et aux municipalités, et ce, dans le délai prescrit, tel que définie dans l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q. c. S-3.4);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC de Rouville doivent transmettre toutes les informations nécessaires à la rédaction de ce rapport, tel que définie à l'action 4 du Schéma;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marielle Farley et résolu que la Municipalité de Rougemont adopte le rapport d'activités annuelles de l'an 6 du Schéma produit par le Directeur du service incendie et permet la transmission de ce rapport à la MRC de Rouville ainsi qu'à ces municipalités et au Ministère de la Sécurité publique.

Vote pour : 6

Vote contre :

19-02-3645

#### **Entente intermunicipale pour la gestion du système d'appels automatisés**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre est en vigueur et que les municipalités ont jusqu'au 9 novembre 2019 pour s'y conformer;

CONSIDÉRANT QU' une subvention du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la mise en commun du service a été obtenue et que ladite subvention défraye 50% des coûts initiaux du projet, dont l'acquisition du moyen retenu pour alerter la population;

CONSIDÉRANT QUE le système d'appels automatisé est un moyen de communication entre les organisations municipales et leurs citoyens;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité est autonome dans l'utilisation du système et que la compagnie desservant et hébergeant le service offre un soutien technique;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition et la facturation du service sera effectuée par la MRC de Rouville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Côté et résolu d'adopter la version finale de l'Entente intermunicipale pour la gestion du système d'appels automatisé tel que proposé par la MRC de Rouville le 21 janvier 2019.

Vote pour : 6

Vote contre :

19-02-3646

**Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Pierre Dion et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 6

Vote contre :

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 5<sup>e</sup> jour de février 2019

\_\_\_\_\_  
Kathia Joseph, OMA  
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

.....  
Secrétaire-trésorière

.....  
Maire